

une de \$15,000 au Conseil canadien de l'Association des guides et une autre de \$10,000 aux «boys' clubs» du Canada.

Même s'il ne s'agit que de subventions symboliques, nous sommes du moins bien heureux de voir qu'on continue de les verser. D'après moi, le travail qu'accomplissent ces organismes à l'heure actuelle est peut-être plus important que jamais. J'avais l'intention d'en dire davantage, mais je me contenterai de signaler qu'on devrait songer à hausser ces subventions, si c'est possible. Je sais que c'est facile de demander à la Chambre d'augmenter ces subventions, et je suis au courant des difficultés qui se posent aujourd'hui, mais je pense que nous devrions faire tout notre possible pour venir en aide à ces trois associations, étant donné surtout les problèmes qu'elles doivent surmonter pour fournir ces services aux jeunes Canadiens.

(Le crédit est adopté.)

47. Administration centrale, \$1,001,840.

M. Fisher: J'aurais dû être ici pour poser quelques questions concernant l'immigration. Je ne sais pas si le ministre y a répondu. Je ne ferai pas de considérations d'ordre général sur l'immigration, ni ne participerai au débat d'une façon générale, mais j'aimerais poser au ministre certaines questions au sujet de l'immigration d'Italie et lui demander certains détails sur l'accumulation de demandes à examiner. C'est la première question. La deuxième, que fait le ministère, du point de vue administratif, pour remédier à cet arriéré toujours croissant? La troisième, peut-on savoir du ministre combien de temps il faudra pour venir à bout de cet arriéré au rythme actuel des arrivées d'immigrants?

L'hon. Mme Fairclough: A la fin de l'année 1960, nous avions un arriéré de 63,341 cas, tous des cas avec répondants, à l'exception de 23. Pareille avalanche de demandes présente, on le comprend tout de suite, un terrible problème administratif. Les dossiers se sont accumulés pendant des années. Les immigrants amènent leurs parents. Nous faisons tout notre possible pour amener femmes, maris et enfants à charge, pour faire passer en priorité, mais le problème n'en existe pas moins. Dans le cas de certaines personnes inscrites depuis une couple d'années, il est possible, croyons-nous, que les premiers répondants de ces personnes ne soient pas tellement pressés de les faire venir. Aussi, pour avoir une idée exacte de la situation, avons-nous ouvert une enquête sur tous ces cas, afin de savoir si le garant à l'origine de la demande est encore en mesure de recevoir ses parents.

M. Fisher: Je remercie le ministre du dernier renseignement. J'allais dire, comme l'honorable représentante le sait probablement,

que l'on demande constamment aux députés de voir ce qui se passe à l'égard de diverses demandes. Je me trouvais dans le bureau d'un Canadien d'origine italienne il y a quelques semaines et il avait un dossier de plusieurs centaines de personnes qui avaient soumis une demande et avaient reçu une première réponse puis plus rien. Dans bien des cas, l'intervalle était de plus de deux ans. J'estime que le ministère aurait intérêt à écarter les demandes qui ne sont peut-être plus valables maintenant, parce que les intéressés ne souhaitent plus que ces personnes viennent au Canada. Il faudrait aussi que le ministère songe à fournir une sorte d'explication aux personnes qui attendent encore une réponse et qui veulent toujours faire venir les immigrants au Canada.

Je ne sais si le ministre peut répondre maintenant à cette proposition, mais pourquoi des gens devraient-ils attendre un an et demi ou deux ans sans savoir pourquoi l'examen médical, peut-être, n'a pas eu lieu ou pourquoi les intéressés n'ont pas été convoqués aux bureaux de Rome?

L'hon. Mme Fairclough: Je crois que les parents restés là-bas peuvent donner les renseignements nécessaires par correspondance. Je ferai remarquer à l'honorable député que si nous devons écrire 63,000 lettres deux fois par année, les retards n'en seraient que plus nombreux. Quand on nous demande un renseignement sur l'état actuel d'un cas en particulier, nous le trouvons tout de suite et répondons aussitôt que possible.

M. Fisher: N'est-il pas,—je n'ose dire injuste,—mais n'est-il pas mauvais, en quelque sorte, d'accepter tant de demandes? Vous accordez à ces gens le droit,—n'est-ce pas un droit ou un privilège, selon notre programme d'immigration,—de faire venir leurs parents. Ils considèrent que c'est un élément important de leur privilège de vivre au Canada. Ils sont au courant des retards et ils entendent parler des cas non réglés qui semblent s'accumuler sans fin. Il y a trois ans que je suis au courant de cette accumulation et du fait qu'elle augmente.

Je dois reconnaître que depuis un an et demi l'immigration tend à être moins libérale mais ce n'était pas le cas il y a plusieurs années. Si le gouvernement, pour une raison quelconque, suit une politique d'entraves administratives afin d'empêcher les immigrants éventuels d'Italie d'entrer au Canada, ne serait-il pas temps de faire preuve d'honnêteté et de franchise à l'égard de la collectivité italienne au Canada et des Italiens qui se trouvent dans leur pays.

Je n'essaie pas d'attirer le ministre dans un guépier, je sais qu'elle a eu des ennuis il y a quelque temps à propos de nouveaux